Relevé de décision

| | |
|---|---|
| **Date** | 26 juin 2019 |
| **Lieu** | Mairie d'Audenge |
| **Objet de la réunion** | **Stand de tir : Réunion sur les actions menées par la ville et l'association** |
| **Auteur du compte rendu** | Cécile FINOTTO |
| **Présents** | Madame le Maire,<br>Monsieur LAFORGUE<br>L'Association de Tir Audengeois |

## PRINCIPALES CONCLUSIONS

- **Madame le Maire :**

  - Madame le Maire expose que le dossier est compliqué et difficile.
  - ATA poursuit sa recherche.
  - Le problème : le dossier est soumis à la Loi Littoral qui interdit toute construction qui ne soit pas en limite d'urbanisation. Paradoxalement, la construction d'une telle structure nécessite d'être éloignée des constructions pour limiter les nuisances sonores notamment (conf. note des services de l'Etat)

- **Association du Tir Audengeois :**

  Propose de faire plus petit et/ou pourquoi pas…Derrière le cimetière.

- **Madame le Maire :**

  - Expose que ce n'est pas réalisable derrière le cimetière.
  - Rappelle qu'il faut que la construction soit accolée à une zone urbaine.

    - Lecture de la note de la DDTM (déjà transmise à l'association)
    - Nécessité de poursuivre les recherches
    - Une solution apportée : le stand de tir ne pourrait-il pas être réalisé sur des terrains militaires ?

**********

- Remise des courriers et réponses des administrations à Monsieur DEFONTAINE.
- La superficie du projet pourrait être revue à la basse avec un pas de 25/50 mètres donc 75 de large x 100 m de profondeur = 7 500 m2 (merlon compris).
- Existence d'une société de dépollution qui enlève le plomb et reverse à l'association 30€/tonne.

**********

- La mairie envoie au sous-préfet l'ensemble des courriers reçu des administrations + faire copie à Monsieur DEFONTAINE (**À faire en juillet**).

**Diffusion du compte rendu : Madame le Maire – élus présents, Association**